

– Règlement –

Préambule

La Ville de Rennes a souhaité, en 1994, promouvoir la lecture auprès des jeunes Rennais. A cette fin, elle a défini les modalités d'organisation d'un prix pour le public adolescent. Ce prix a été étendu au district urbain en 1995, puis au département d'Ille-et-Vilaine en 1997.

L'objectif du PRIX ADOS RENNES/ILLE-ET-VILAINE est de favoriser le développement de la lecture chez les adolescents et de soutenir celui-ci par la rencontre avec des écrivains. Il contribue également à la valorisation de l'action des professionnels du livre.

Article 1

La Ville de Rennes (Bibliothèque municipale), le Département d'Ille-et-Vilaine (Médiathèque départementale), le Centre régional de documentation pédagogique de Bretagne et la librairie La Courte Echelle organisent pour l'année 2009/2010 le PRIX ADOS RENNES/ILLE-ET-VILAINE.

Article 2

Peuvent participer à ce prix les adolescents de 13 ans (au 31 décembre 2009) à 16 ans :

- inscrits dans les établissements scolaires publics et privés du département d'Ille-et-Vilaine,
- inscrits dans les bibliothèques de Rennes ou du département d'Ille-et-Vilaine,
- fréquentant la librairie La Courte Echelle.

Article 3

Les titres de la sélection ont été écrits par des auteurs de langue française qui n'ont pas été sélectionnés lors du Prix Ados précédent et dont les ouvrages ont été publiés entre janvier et décembre 2008.

Lorsqu'un auteur reçoit le Prix Ados, il ne peut pas figurer dans les sélections des deux années suivantes.

Cette sélection a été établie en septembre 2009 à partir des notes attribuées par des adolescents volontaires de 13 à 16 ans.

Les titres sélectionnés et concourant au PRIX ADOS RENNES / ILLE-ET-VILAINE 2010 sont :

L'arche de Noa, Ange (*Intervista*)
Ceux qui sauront, Pierre Bordage (*Flammarion*)
Le cœur à l'ouest, Camille Brissot (*Rageot*)
Le rêve de Sam, Florence Cadier (*Gallimard*)
Une ado en prison, Marc Cantin (*Coyote Jeunesse*)
Je suis ta nuit, Loïc Le Borgne (*Intervista*)
Les orphelins de Naja, Nathalie Le Gendre (*Mango*)
Fleurs de dragon, Jérôme Noirez (*Gulf Stream*)
Le mystère Olphite, Carina Rozenfeld (*Atalante*)
Le sang des Nahdas, Patricia Torrente (*Bayard*)

Article 4

Les documents de promotion et de communication du Prix Ados sont mis à la disposition des structures qui se sont inscrites.

Article 5

Tout adolescent inscrit s'engage à lire le maximum de livres sélectionnés. Le minimum requis pour acquérir le droit de vote est fixé à 5 livres parmi les 10. La valeur en points du vote de chaque adolescent dépendra du nombre de livres effectivement lus. Les inscriptions peuvent se faire indifféremment dans les bibliothèques municipales, dans les centres de documentation et d'information des établissements scolaires concernés, à la librairie La Courte Echelle jusqu'au 31 décembre 2009.

Article 6

Tous ces lieux d'inscription s'engagent :

- à mettre à disposition des adolescents les dix titres en compétition, sans aucune discrimination, sous réserve d'annulation des votes,
- à renvoyer pour acceptation aux organisateurs, avant le 31 décembre 2009, le présent règlement daté et signé par le chef d'établissement pour les collèges, par le responsable de la bibliothèque pour les bibliothèques.

Article 7

Après la lecture des dix livres et impérativement **avant le 28 avril 2010** les adolescents inscrits au PRIX ADOS RENNES/ILLE-ET-VILAINE doivent remplir lisiblement un bulletin de vote. Une même personne ne peut voter qu'une seule fois, sous peine d'annulation du vote. Les bulletins de vote peuvent être remis dans les bibliothèques municipales et intercommunales, dans les centres de documentation et d'information des établissements scolaires participants ou à la librairie La Courte Échelle.

Article 8

Le dépouillement des bulletins de vote sera pris en charge par le comité d'organisation du Prix Ados.

Article 9

Le PRIX ADOS RENNES / ILLE-ET-VILAINE sera officiellement remis le 2 juin 2010, à Rennes, à l'auteur élu par les adolescents. L'auteur lauréat recevra un prix de 2 000 € remis conjointement par la Ville de Rennes et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 10

Un programme d'animations avec les auteurs en compétition est organisé. Des rencontres sont programmées au début du mois de juin dans les bibliothèques et les CDI des établissements scolaires de Rennes et d'Ille-et-Vilaine.

Article 11

Pour l'année 2010, la Bibliothèque municipale de Rennes et la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine offrent aux adolescents inscrits 600 Chèques Lire d'un montant de 8 €. Les bénéficiaires d'un Chèque Lire sont tirés au sort parmi les bulletins de vote. Un tirage au sort préalable récompense systématiquement un votant par établissement.

Article 12

La participation au PRIX ADOS RENNES / ILLE-ET-VILAINE entraîne l'acceptation entière du présent règlement.